



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 27

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ISLEIFSON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi sur le Mois du patrimoine philippin/The Filipino Heritage Month Act*.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE, M<sup>me</sup> COX, MM. SANDHU, GUENTER et BUSHIE, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. WASYLIW ainsi que M<sup>me</sup> MARCELINO interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. MICHALESKI présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Reconnaissance du succès de la Semaine de la sécurité en milieu agricole

Attendu :

que la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole s'est tenue du 14 au 20 mars 2022 au Manitoba;

que durant cette semaine, les élèves et les travailleurs ont participé à des activités d'apprentissage visant à réduire le nombre d'accidents associés aux activités agricoles;

que les lieux de travail du secteur agricole sont uniques en leur genre du fait que bon nombre d'entre eux servent également de lieux de résidence aux familles œuvrant dans ce secteur;

que l'agriculture est l'une des industries les plus dangereuses du Canada, mais que les organisateurs de la Semaine de la sécurité en milieu agricole collaborent avec les agriculteurs afin de réduire le nombre d'accidents dans ce secteur;

qu'en réalisant des projets agricoles, il faut tenir compte de la sécurité des tâches à accomplir, que ce soit pour assurer la sécurité des travailleurs, des clients ou de l'environnement;

que des groupements de producteurs, des organismes à but non lucratif, des organismes gouvernementaux, des membres de l'industrie et des chercheurs ont créé en 1993 ce qui s'appelle maintenant l'Association canadienne de sécurité agricole afin de s'attaquer aux problèmes de santé et de sécurité en milieu agricole;

que cette association nationale travaille en partenariat avec le gouvernement ainsi qu'avec des entreprises et des organismes agricoles partout au pays afin d'appuyer des initiatives qui fournissent aux producteurs, à leurs familles et à leurs travailleurs les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour faire des fermes des endroits où il est possible de vivre, de travailler et de se divertir en toute sécurité;

que cet événement permet chaque année aux travailleurs agricoles canadiens de se rassembler et de discuter de leurs nouveaux besoins en matière de sécurité,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exprime sa gratitude aux producteurs agricoles ainsi qu'aux autres Manitobains qui ont contribué au grand succès qu'a connu la Semaine de la sécurité en milieu agricole, cette année.

Il s'élève un débat.

M. MICHALESKI intervient.

MM. BRAR, PEDERSEN, GERRARD, EICHLER et WISHART posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR, PEDERSEN, SALA, GERRARD et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act;*

(M. le ministre FRIESEN)

(N° 219) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé en cas de fausse couche ou de mortinaissance)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Miscarriage or Stillbirth).*

(M<sup>me</sup> LATHLIN)

---

M. ISLEIFSON, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente son troisième rapport :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 21 mars 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*;
- projet de loi 9 — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*;
- projet de loi 12 — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*.

**Composition du Comité :**

Conformément à la version la plus récente de l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 21 mars 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BUSHIE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. ISLEIFSON;
- M. le *ministre* JOHNSON;
- M. MALOWAY;
- M. NESBITT.

Le Comité a élu M. NESBITT à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. BRAR remplace M. BUSHIE.

**Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :**

- M. le *ministre* LAGIMODIERE;
- M. GERRARD.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act* :

Pamela Kolochuk  
Peter Loewen

Peak of the Market  
Garden Valley Vegetable Growers Ltd.

**Exposé écrit :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act* :

Logan Orloff

Orloff Scrap Metals

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 9) — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 12) — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. ISLEIFSON, le rapport du Comité est déposé.

---

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du jour de l'indépendance du Bangladesh.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* JOHNSON, M<sup>me</sup> LATHLIN, MM. WOWCHUK et WIEBE ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M<sup>me</sup> FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M<sup>me</sup> NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la reconnaissance de la résilience climatique et des stratégies vertes en matière de transport au Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois)/The Officers of the Assembly Act (Various Acts Amended)*.

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M<sup>mes</sup> FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que M. MOSES posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que MM. WISHART, MOSES et GERRARD interviennent. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

**Mardi 22 mars 2022**

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 26.

(Document parlementaire n° 12)

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger